

Mercredi 18 mars 2020






Le point sur la gestion normale du patrimoine privé

Par Maître Frédéric JANSSEN, Avocat, Maître de conférences ULiège, Maître de conférences invité à la Louvain School of Management et Maître Fatmir STUBLA, Avocat au Barreau de Namur.

Présentation :

Le présent séminaire a pour objet d'examiner l'état actuel de la jurisprudence permettant de clarifier le caractère taxable ou non, et dans ce cas sous quelle qualification juridique, des opérations et des plus-values mobilières ou immobilières que le contribuable, personne physique, pourrait souhaiter réaliser.

Seraient ainsi traitées des questions telles que :

-  *les caractéristiques actuelles d'une gestion normale ;*
-  *la consistance « naturelle » du patrimoine privé (quid des crypto-monnaies, quotes-parts indivises, chevaux de course, etc.) ;*
-  *la base imposable et le fait générateur des revenus divers ;*
-  *la ligne de démarcation (et le rôle à cet égard des limites de la gestion normale du patrimoine privé) entre opérations lucratives occasionnelles et occupations professionnelles ;*
-  *etc.*